

Public : Toute personne souhaitant renouveler leur carte professionnelle avec la mention agent cynophile à partir du 1er janvier 2018

Dates / lieux : Consultez www.bcformation.com pour obtenir les plannings de chaque site

Intervenants : Formateur spécialisé

Responsable pédagogique : Cédric CESAR – 0764084787

Durée : 32 heures / 52 heures

Tarif : 420 € net de TVA pour 32 heures / 520 € net de TVA pour 52 heures

Nombre de stagiaires : 4 à 12 personnes (inter)

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Délais d'accès : 3 semaines à 3 mois

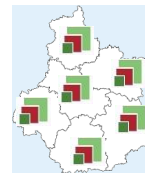
Financement : CPF, Pôle Emploi, OPCO, Conseil Régional, Individuel

Moyens pédagogiques :

Livret de formation, PC de sécurité, matériel de détection intrusion, incendie, matériel de secourisme, vidéo projections. Terrain d'entraînement cynophile.

Débouché : Agent de sécurité cynophile

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES AGENT (MAC CYNOPHILE)



Titre V Agent de Sécurité Cynophile (ASC) FORMAPLUS 3B, nomenclature européenne niveau 3, NSF 344. Titre enregistré au RNCP par Arrêté du 12 août 2013 du ministère de l'Emploi et paru au J.O DU 27 août 2013. Ce titre est accessible par la VAE, renseignement auprès de notre établissement.

OBJECTIFS

- Le principal objectif de cette **formation adulte de maitre-chien** est de Maintenir et actualiser les compétences réglementaires dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle "Agent Cynophile", imposé par l'Arrêté du 27 février 2017.

PRÉ-REQUIS

- Être détenteur d'un numéro d'autorisation délivrée par le CNAPS
- Maîtriser le Français à l'écrit et à l'oral
- Etre titulaire du SST en cours de validité

SUIVI ET ÉVALUATION

Evaluation théorique :

- Questions à choix unique de réponses

CONDITIONS DE VALIDATION

- Attestation de stage de formation
- Document de synthèse remis aux stagiaires.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation modulaire, comportant théorie et pratique.

GESTES ELEMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS : 7H

- Intervenir face à une situation d'accident

MODULE JURIDIQUE : 7H

- Maîtriser la législation propre à l'activité cynophile

CONNAISSANCE GENERALE DU CHIEN : 4H

- Connaître le contenu des dispositions du code rural et de la pêche maritime relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens

OBEISSANCE ET SOCIABILITE : 7H

- Acquisition des techniques d'obéissance, d'adaptabilité du chien envers son environnement (sociabilité), de maintien à un niveau opérationnel des qualités physiques et techniques du binôme maître-chien

MAITRISE DU CHIEN DANS LE CADRE DE LA LEGITIME DEFENSE : 7H

Maîtriser :

- L'opportunité d'une défense avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée
- Faire intervenir le chien avec ou sans muselière (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense
- Maîtriser son chien lors d'une action mordante

DETECTION DE PERSONNES ET OBJETS POUVANT PORTER PREJUDICE A LA SECURITE : 7H

- Maîtriser l'utilisation de manière optimale les qualités naturelles du chien (détection olfactive, aérienne, au sol et souterraine visuelle et auditive, pistage)
- Observer et interpréter les réactions du chien durant un cheminement de sa ronde
- Maîtriser le chien dans le cadre de la détection et recherche

COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES (POUR MAC APS 52 HEURES)

Prévention des risques terroristes :

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risque associés
- Connaître les différents matériels terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité
- Face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même et protéger
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger : 0h30
- Notions de secourisme « tactique »
- Alerter les secours